



HAUTS TOLOSANS

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

WWW.HAUTSTOLOSANS.FR



Table des matières

I. LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE.....	3
II. LA SANTE FINANCIERE DE LA CCHT AU 31/12/2024.....	6
1. Le pré compte administratif 2024 (projection) – BUDGET PRINCIPAL.....	6
2. Le pré compte administratif 2024 (projection) – BUDGETS ANNEXES	11
3. Eléments rétrospectifs : les indicateurs clés.....	12
III. ANALYSE DE LA DETTE (BUDGETS PRINCIPAL + ANNEXES)	14
IV. LE BUDGET PREVISIONNEL 2025.....	16
V. ELEMENTS PROSPECTIFS (BUDGETS PRINCIPAL + ANNEXES)	20

Introduction

Cf. articles L.5211-36 et L.2313-1 du CGT

Avant l'examen du Budget, l'exécutif des EPCI de + de 10 000 habitants présente à son assemblée délibérante un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), dans le délai de dix semaines maximum qui précèdent l'adoption du Budget Primitif. Il doit permettre un débat autour de la préparation budgétaire. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d'orientations budgétaires constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce rapport doit présenter :

- Le contexte économique, social et politique dans lequel la préparation budgétaire s'est déroulée.
- Les orientations budgétaires envisagées, évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, fonctionnement et investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues.
- Des informations relatives à la masse salariale.
- La structure et la gestion de l'encours de la dette.
- L'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement (depuis la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18 décembre 2023)
- L'évolution rétrospective du besoin de financement annuel.

I. Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

Le contexte actuel dans lequel la construction budgétaire 2025 évolue est particulièrement contraint :

- Une **croissance mondiale** sans véritable élan en 2024 et autour de 3% en 2025. La zone euro peine à se redresser avec une croissance autour de 1%, la Chine connaît une croissance < à 5%. La croissance annoncée de la France à 1,1% a été boostée par les JO. Pour 2025, la Banque de France prévoit une croissance française de seulement 0.9%.
- Des **taux** qui devraient se stabiliser ou diminuer : la plupart des Banques Centrales ont commencé à desserrer les taux de crédit avec pour la BCE 3 % (baisse effective de 0,25 en décembre 2024 et baisse potentielle d'ici la fin du 1^{er} semestre 2025).
- Le **risque géopolitique** se renforce dans de nombreux pays : guerres en Europe et au Moyen Orient, prochaine investiture présidentielle de Donald TRUMP, instabilité gouvernementale française...
- Une **inflation française** qui poursuit son ralentissement et qui est prévue en 2025 entre 1,7% et 1,9% (2,3% en 2024, 4,9% en 2023 et 5,2 % en 2022). La Banque Centrale Européenne établit une fluctuation de l'inflation de la zone euro autour de l'objectif de 2% à partir du 2^{ème} trimestre 2025.
- Un **recours à la dette par les Etats** en hausse. En France, le déficit public, qui a atteint 5,5% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2023, s'est encore aggravé en 2024 avec 6,1% du PIB, ayant pour conséquence de creuser la dette qui s'élève à 113,7 % du PIB, soit 3,3 milliards d'euros.

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 (PLF 2025) a été proposé dans un contexte économique particulier, marqué par la résilience de l'économie française et une reprise progressive après plusieurs crises successives, notamment la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine.

Le gouvernement, tout en assurant la continuité des services publics essentiels, s'engageait dans une démarche de redressement des finances publiques pour retrouver des marges de manœuvre budgétaires. Des objectifs clairs en termes de réduction de la dette et du déficit public avaient été fixés, tout en définissant les moyens pour y parvenir, notamment au travers de mesures spécifiques destinées aux collectivités territoriales.

Néanmoins, le projet de loi de finances pour 2025 n'a pu être adopté, en raison de la démission du Gouvernement à la suite de la motion de censure votée début décembre.

Les mesures envisagées par le projet de loi de finances ne sont donc pas entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

La loi spéciale a été adoptée au Parlement. Elle autorise le Gouvernement à percevoir les impôts et à engager certaines dépenses, notamment à destination des collectivités locales.

La loi spéciale a un périmètre restreint : elle ne peut à priori pas comporter de mesure nouvelle par rapport au budget 2024. Cette loi ne remplace pas le budget mais permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025.

Pour l'Etat, le texte lui permet uniquement de prélever les impôts et d'emprunter.

Pour les collectivités, dans le cadre de la loi spéciale :

- Le versement de la DGF, ainsi que des autres dotations qui constituent des prélèvements sur recettes de l'Etat attribués aux collectivités, seront limités à leur montant de 2024. Les versements interviendront selon leurs modalités habituelles.
- Les impositions directes locales, ainsi que la TVA dont elles bénéficient, continueront d'être versées sous forme de douzièmes.
- La revalorisation des bases fiscales ne dépendant pas de la loi de finances, elle s'appliquera à hauteur de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH) de novembre dernier, soit 1,7% pour 2025.
- Le FCTVA et la Dotation de Soutien aux collectivités frappées par des Evénements Climatiques ou géologiques (DSEC) seront versés.

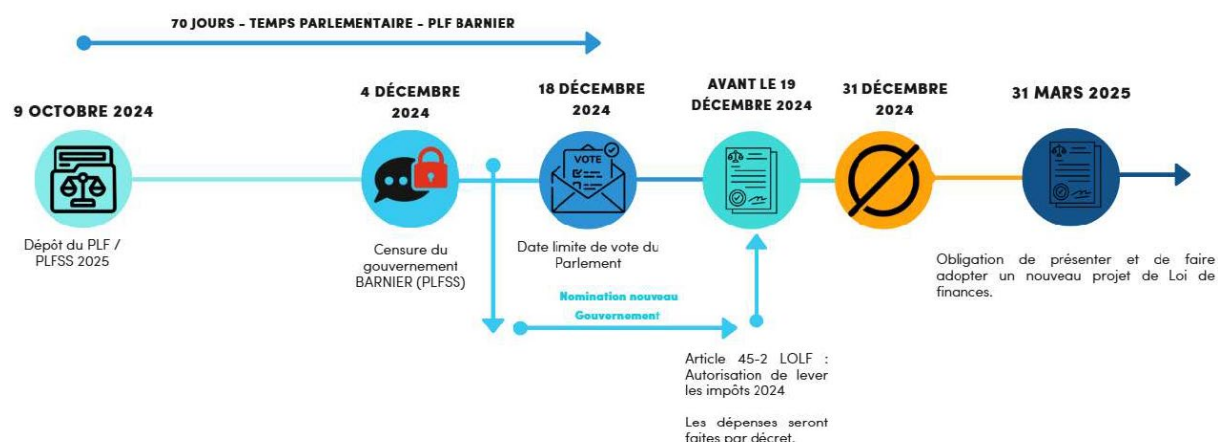
Cependant, en l'absence de loi de finances :

- L'attribution des dotations d'investissement (DETR, DSIL, fonds vert) ne pourra être réalisée que sur les dépenses déjà engagées. Les crédits de paiement correspondant à des engagements déjà votés seront versés, mais les nouvelles dépenses de 2025 ne pourront bénéficier de ces dotations. Ainsi, les nouvelles demandes pour 2025 de subventions DETR, DSIL ou Fonds vert devront attendre le vote de la loi de finances pour 2025.
- Les 2168 communes qui devaient réintégrer « France Ruralité Revitalisation » (le nouveau dispositif remplaçant les ZRR) au 1^{er} janvier 2025 ne seront pas réintégrées.

Aussi, cette situation nationale chaotique apporte peu de visibilité pour les budgets des collectivités qui continuent d'assurer les services publics quotidiens.

Il convient de noter que le déficit public de la France provient de la faible croissance, de la poursuite de l'inflation et de dépenses publiques qui augmentent plus vite que l'inflation. Il devrait se situer autour de 5,5% en 2025 si la loi de Finances initiale était rectifiée avec, notamment, une contribution des collectivités territoriales plus réaliste (2 milliards d'euros au lieu des 5 milliards initialement demandés).

Ci-dessous est proposé une présentation temporelle de la situation actuelle pour la Loi de Finances 2025 :



Au vu des mesures proposées lors du PLF 2025 non adopté, la CCHT doit pouvoir mesurer les enjeux 2025 sur plusieurs niveaux :

- Anticiper **une baisse du taux de FCTVA** et la réduction drastique des dépenses éligibles en fonctionnement.
- Anticiper une **hausse du taux CNRACL**, impactant la masse salariale.
- Anticiper une **diminution de la compensation de la fraction de TVA**.
- Anticiper un **gel de la TVA et des dotations étatiques**.
- **Prioriser** ses dépenses en fonction des besoins et de ses compétences.
- Maîtriser l'**évolution de sa dette « grise »**, c'est-à-dire des surcoûts d'entretien de son patrimoine (bâtiments, voiries mises à disposition et équipements), qui pèsent de plus en plus lourdement sur la section de fonctionnement et qui nécessitent des investissements importants pour se résorber.
- Adopter des **investissements qui devront être plus « verts »** afin de répondre au cahier des charges des programmes de subvention et garantir l'évaluation de l'impact écologique des dépenses.
- Consentir des **besoins de financement** qui devront être comblés par de l'emprunt tout en préservant une capacité de financement et sans dégrader la capacité de l'EPCI à réemprunter. Il est à noter la possible utilisation de **Dette Verte** (obligations émises spécifiquement pour financer des projets écologiques) pour financer des projets de transition énergétique ou de gestion des ressources naturelles.

II. La santé financière de la CCHT au 31/12/2024

1. Le pré compte administratif 2024 (projection) – BUDGET PRINCIPAL

Le Débat d'Orientations Budgétaires étant avancé à fin janvier 2025, le compte administratif reste provisoire : les projections sont proposées en fonctionnement et les réalisations en investissement sont définitives. Seules les opérations d'ordre sont en cours et ne sont pas définitives.

La section de fonctionnement :

	Chapitre	CA 2022	CA 2023	Pré CA 2024	EVOLUTION 2024/2023	
DEPENSES	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 290 411,75	2 310 420,17	2 500 000,00	189 579,83	8,21%
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 103 605,04	5 392 670,54	5 666 970,78	274 300,24	5,09%
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 637 149,19	3 677 395,19	3 608 083,87	-69 311,32	-1,88%
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 447 470,01	3 265 145,70	3 609 015,05	343 869,35	10,53%
	66 CHARGES FINANCIERES	135 561,31	134 949,95	117 127,66	-17 822,29	-13,21%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 934,34	3 422,81	14 250,17	10 827,36	316,33%
	68 DOTATIONS AUX PROVISIONS			1 935,26	1 935,26	
	Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES	15 631 922,82	14 784 004,36	15 517 382,79	733 378,43	4,96%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 011 791,18	981 197,28	2 377 898,50	1 396 701,22	142,35%
	Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'ORDRE	1 011 791,18	981 197,28	2 377 898,50	1 396 701,22	142,35%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 643 714,00	15 765 201,64	17 895 281,29	2 130 079,65	13,51%	
RECETTES	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	187 126,21	149 816,75	61 347,04	-88 469,71	-59,05%
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVI	664 872,71	552 167,34	734 112,77	181 945,43	32,95%
	73 IMPOTS ET TAXES	11 979 681,23	12 987 641,19	13 550 462,50	562 821,31	4,33%
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 501 157,13	3 605 998,09	4 047 215,77	441 217,68	12,24%
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 272,50	136,24	247 909,29	247 773,05	181865,13%
	76 PRODUITS FINANCIERS		433,18	0,00	-433,18	-100,00%
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	136 258,37	178 301,41	1 201 530,51	1 023 229,10	573,88%
	Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES	16 471 368,15	17 602 259,01	19 842 577,88	1 130 890,86	6,87%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	145 224,57	127 764,81	150 000,00	22 235,19	17,40%	
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT D'ORDRE	145 224,57	127 764,81	150 000,00	22 235,19	-12,02%	
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 616 592,72	17 730 023,82	19 992 577,88	1 153 126,05	12,76%	
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024 projeté				2 097 296,59		
Excédent reporté				3 338 355,35		
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT projeté				5 435 651,94		

En 2024, des cessions gonflent la section réelle de fonctionnement (chapitre 77) qui ont leurs pendants sur un chapitre d'ordre (chapitre 042 - dépenses) et il convient d'analyser les soldes intermédiaires de gestion (chapitres réels retraités) pour asseoir la bonne santé financière de la CCHT.

Les recettes de fonctionnement :

Pour rappel, en 2024, les indemnités journalières du personnel titulaire ne sont plus perçues sur le chapitre 013 « atténuations de charges de personnel » (uniquement les indemnités journalières du personnel non titulaire) mais sur le chapitre 75 : elles représentent 121 625,41 €. De plus, sur ce chapitre 75, ont été comptabilisés les remboursements de sinistres de l'assurance (44 213,10 €) et des régularisations de rattachement de dépenses 2023 (45 963,28 €). D'autres régularisations exceptionnelles complètent ce chapitre en 2024.

Quant au chapitre 77, il regroupe, en 2024, différentes cessions pour un montant de 1,16 M€, des régularisations d'avoirs sur exercices antérieurs (+ 6 500 € ont ainsi pu être récupérés), un remboursement URSSAF sur des cotisations payées en 2023 (11 211 €) et des dégrèvements réclamés de taxes foncières pour 18 899 €.

L'évolution du chapitre 70 « produits de services, du domaine et ventes diverses » constate des écritures mal passées sur 2022 et 2023 concernant la participation de l'Office de tourisme pour les charges de personnel (réel 2022 : 120 000 € / 2023 : 11 392,22 € / 2024 : 139 636,26 €). En 2024, les autres produits issus du traitement des ordures ménagères (locations bennes, redevances spéciales...) s'élèvent à environ 122 000 € (identique à 2023) et les participations des familles

pour les services de la petite enfance sont en hausse de 9%, soit + 33 610 €, suite à la gestion actuelle de la facturation (disparition de la régie Petite enfance fin 2023).

Au chapitre 74, les rattachements seront effectués au plus juste (principalement les prestations de la Caisse d'allocations Familiales qui sont prévues plus élevées sur 2024). De plus, le FCTVA perçu au titre des dépenses engagées 2024 a été plus important de 42 000 € environ. Les recettes au titre des reprises de déchets à recycler et des soutiens CITEO (+201 200 €).

Enfin, les produits issus de la fiscalité ont augmenté globalement de 4,33 % et présentent une bonne dynamique sur 2024, dans la continuité de l'exercice 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	EVOLUTION 2023-2024
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	5 595 258	5 789 335	2 126 063	2 100 914	2 362 652	2 471 646	108 994 5%
TASCOM	230 308	239 867	245 131	282 879	280 894	309 259	28 365 10%
IFER	132 275	138 920	168 356	223 956	236 877	243 789	6 912 3%
TEOM	3 636 698	3 746 019	3 868 261	4 100 433	4 494 630	4 781 292	286 662 6%
GEMAPI					115 090	121 359	6 269 5%
ROLES SUPPLEMENTAIRES	71 919	96 719	35 843	30 031	20 780	88 685	67 905 327%
FRACTION DE TVA COMPENSATOIRE TFPB / TH / CVAE			3 807 630	4 172 415	5 140 668	5 140 002	-666 0%
CVAE	777 765	884 984	843 141	698 508			
FPIC	270 769	294 008	308 891	315 845	309 823	312 019	2 196 1%
TAXE DE SEJOUR	24 061	12 820	13 754	31 583	164	54 038	53 875 32915%
PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX	0	5 686	5 782	5 706	5 802	6 112	310 5%
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	12 958	12 958	12 958	17 410	20 261	22 261	2 000 10%
TOTAL	10 752 011	11 221 316	11 435 809	11 979 681	12 987 641	13 550 463	562 821 4%

Il est noté qu'en 2024, la régie taxe de séjour a été clôturée et ont été titrés les versements 2023. De plus, à compter de 2024, 34% de la taxe de séjour est reversé à la région Occitanie par le service de gestion comptable de Grenade (en sus des 10% pour le département de la Haute-Garonne).

La TEOM constitue un produit dynamique compte tenu de l'augmentation de la population, de la revalorisation des bases suite à l'inflation, de l'harmonisation des taux avec celui de l'ancien EPCI Save et Garonne et de la hausse du taux en 2024 de 0,10 %. Or, les dépenses augmentent plus vite (masse salariale, parc des véhicules vieillissant, mise à niveau de l'ancien secteur de Cadours, nouveau schéma directeur...).

La fraction de la TVA est à mettre au regard de la régularisation du reversement TVA (dépense – chapitre 014). Après les effets de l'inflation, cette recette stagne entre 2023 et 2024. La baisse de l'inflation et de la consommation oblige à la prudence sur les prochains exercices.

Pour la recette de la Cotisation Foncière des Entreprises (comprise dans les impôts directs locaux), il convient de remarquer que le départ d'une entreprise sur le territoire peut avoir un fort impact (tel que le départ de l'entreprise ROSSI en 2021). Même si ce produit fiscal a une revalorisation relative des bases, son taux est le plus bas de la Haute-Garonne.

En neutralisant les écritures de cession sur le chapitre réel 70, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de près de 7% contre une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 5%

Il convient de rester prudent compte tenu des recettes exceptionnelles perçues sur 2024 suite aux régularisations effectuées et de la dynamique des recettes fiscales qui ne devrait pas perdurer sur 2025.

Les dépenses de fonctionnement :

Le chapitre 011 des « charges à caractère général » sur 2024 est estimatif : les rattachements ne sont pas définitifs (estimés à 155 000 €). Le montant actuel des dépenses mandatées est de 2,35 M€ soit une hausse de 1,50% par rapport à 2023 (+ 34 616,52 €).

Outre les hausses inhérentes dues à l'inflation, l'entretien des bâtiments et des véhicules sont en hausse significative. En effet, la collectivité subit de plein fouet l'évolution de la dette grise avec un patrimoine vieillissant (+ 85 070 €). Les locations de véhicules ont doublé sous l'effet année pleine des deux contrats souscrits en 2023 pour la voirie mais surtout avec la location d'un camion benne suite à un sinistre et un camion grue suite à la non livraison de l'acquisition (55 000 € environ). Il est noté que les frais de carburants ont diminué de 26 600 € (-14%) suite à la baisse des prix et que les frais d'électricité ont quant à eux augmenté de 8 300 € soit + 5%. Enfin, les primes d'assurance subissent une très forte hausse (+ 43 313 €) suite aux déclarations de sinistres en augmentation depuis 3 ans.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » comprend principalement le reversement FNGIR, les reversements de la fraction TVA (+ 6 000 € par rapport à 2023) et les attributions de compensation (- 76 664 € suite aux révisions des montants avec la voirie communautaire).

Les indemnités des élus, comptabilisées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » évoluent peu depuis 2021 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	EVOLUTION 2023-2024	
INDEMNITES DES ELUS	121 233,64	133 412,88	155 264,37	155 646,74	159 508,72	161 669,28	2 160,56	1,35%
CHARGES	30 035,25	38 150,16	57 379,71	48 554,80	49 242,20	50 368,40	1 126,20	2,29%
TOTAL	151 268,89	171 563,04	212 644,08	204 201,54	208 750,92	212 037,68	3 286,76	1,57%

Au chapitre 65, l'évolution provient essentiellement des contributions obligatoires et particulièrement pour DECOSET :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	EVOLUTION 2023-2024	
DECOSET	2 556 050,84	2 368 391,93	2 637 236,64	2 761 297,29	2 361 720,44	2 589 405,24	227 684,80	9,64%
HAUTE GARONNE NUMERIQUE	39 826,80	53 806,40	54 774,40	55 556,80	56 140,80	56 788,80	648,00	1,15%
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL	33 629,00	34 234,00	39 931,45	40 351,20	40 816,95	41 651,85	834,90	2,05%
SCOT NORD TOULOUSAIN	97 524,09	99 278,60	100 696,70	101 755,20	102 929,70	97 791,30	-5 138,40	-4,99%
SMAGV MANEO	94 282,92	46 071,20	91 483,24	88 103,57	69 717,74	63 289,65	-6 428,09	-9,22%
SYNDICAT BOUCONNE	45 469,00	46 652,00	47 542,00	51 699,00	68 073,00	81 743,00	13 670,00	20,08%
TOTAL	2 866 782,65	2 648 434,13	2 971 664,43	3 098 763,06	2 699 398,63	2 930 669,84	231 271,21	8,57%

L'évolution de ce chapitre subit également des écritures mal passées sur 2022 et 2023 concernant la participation de l'Office de tourisme pour les charges de personnel (120 000 €). Ce chapitre est à surveiller en raison de la part pesante de la participation DECOSET et des orientations budgétaires actuelles de ce syndicat.

La CCHT étant en phase de désendettement sans nouvel emprunt contracté, les charges financières diminuent.

La clôture de la régie Petite Enfance a engendré des mandats de régularisation des impayés des familles et explique le chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Les dépenses de fonctionnement doivent pouvoir répondre aux objectifs gouvernementaux du contrôle des dépenses et le travail de rationalisation doit se poursuivre (Actions 2024 : un comité de pilotage a été créé pour la gestion des bâtiments, des demandes de devis supplémentaires sont fortement encouragées, les dépenses engagées sont suivies et contrôlées...)

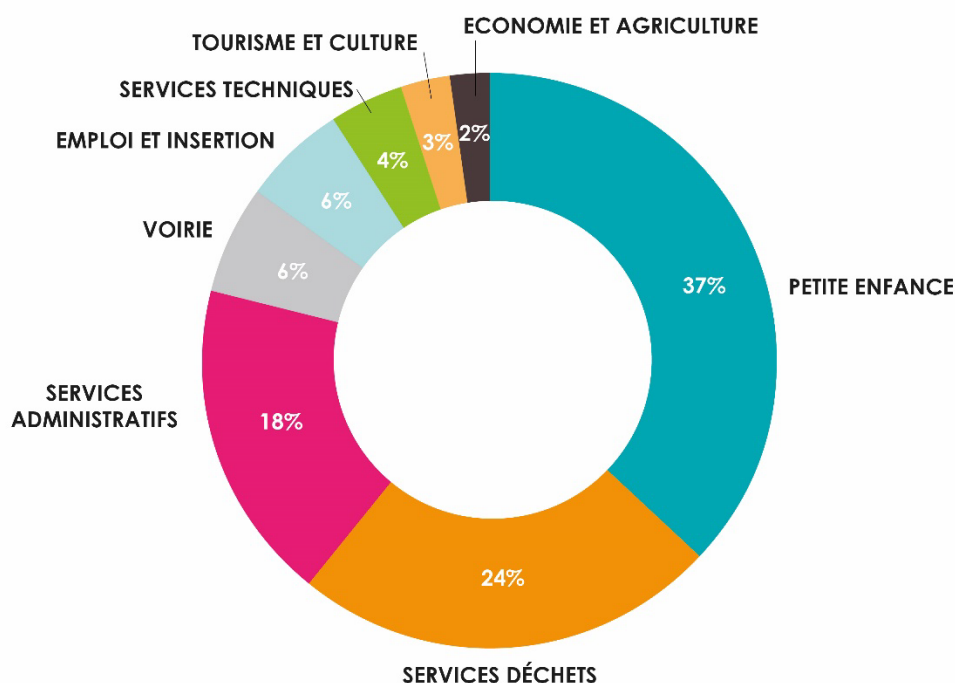
La masse salariale :

L'effectif de la collectivité au 1^{er} janvier 2025 est de 155 agents :

- 20 agents de catégorie A,
- 30 agents de catégorie B,
- 93 agents de catégorie C
- 12 agents hors catégories (emplois d'insertion).

La durée effective du travail annuelle pour un temps complet est de 1607 heures soit 35h/ semaine. Les agents dont la durée hebdomadaire est supérieure à 35h hebdomadaire (avec un maximum de 40h par semaine) bénéficient de ARTT (jours de réduction de temps de travail).

La masse salariale est dorénavant analysée en coût net réel (toute recette affectée à un poste rémunéré sera déduite du montant des charges de personnel). Aussi, au-delà des remboursements maladies et part salariale des tickets restaurant, les éventuelles subventions ou autres financements et économies réalisées sont identifiés.



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	EVOLUTION 2019-2024		EVOLUTION 2023-2024	
REMUNERATION INDEMNITES - TITULAIRES	2 139 631,35	2 074 235,69	2 156 007,72	2 317 698,39	2 455 953,44	2 505 600,42	365 969,07	17,10%	49 646,98	2,02%
REMUNERATION INDEMNITES - NON TITULAIRES	807 732,19	948 584,59	972 919,57	1 075 111,26	1 141 700,33	1 179 220,13	371 487,94	45,99%	37 519,80	3,29%
EMPLOIS AIDES	158 841,35	136 371,73	138 468,96	136 545,32	145 455,82	142 293,17	-16 548,18	-10,42%	-3 162,65	-2,17%
INTERIMAIRES ET AUTRES	44 118,18	27 553,99	23 187,74	24 712,40	12 897,13	38 989,71	-5 128,47	-11,62%	26 092,58	202,31%
CHARGES PATRONALES	1 203 825,73	1 233 608,73	1 288 430,71	1 404 272,59	1 473 940,65	1 530 931,38	327 105,65	27,17%	56 990,73	3,87%
ASSURANCE DU PERSONNEL	51 999,49	56 563,99	67 985,04	102 715,46	114 462,06	169 634,10	117 634,61	226,22%	55 172,04	48,20%
MEDECINE PROFESSIONNELLE	14 133,01	12 289,44	12 628,50	13 240,19	17 801,53	2 063,88	-12 069,13	-85,40%	-15 737,65	-88,41%
TICKETS RESTAURANTS ET CNAS	25 875,00	27 772,01	28 394,34	29 309,43	30 459,58	98 237,99	72 362,99	279,66%	67 778,41	222,52%
TOTAL DEPENSES	4 446 156,30	4 516 980,17	4 688 022,58	5 103 605,04	5 392 670,54	5 666 970,78	1 220 814,48	27,46%	274 300,24	5,09%
INDEMNITES JOURNALIERES ET PART SALARIALE TR	76 850,89	124 901,64	147 955,87	187 126,21	149 816,75	182 972,45	106 121,56	138,09%	33 155,70	22,13%
SUBVENTIONS POSTES *	193 471,26	178 357,66	219 089,54	198 662,50	175 542,81	209 269,98	15 798,72	8,17%	33 727,17	19,21%
TOTAL DEPENSES	270 322,15	303 259,30	367 045,41	385 788,71	325 359,56	392 242,43	121 920,28	45,10%	66 882,87	20,56%
<small>* postes en CCDI, poste coordinatrice PE et poste CTG</small>										
MASSE SALARIALE NETTE	4 175 834,15	4 213 720,87	4 320 977,17	4 717 816,33	5 067 310,98	5 274 728,35	1 098 894,20	26,32%	207 417,37	4,09%

Sur la période 2019-2024, les hausses importantes sont sur le recrutement des non titulaires, les charges patronales et l'assurance statutaire du personnel.

Entre 2023 et 2024, les dépenses de personnel évoluent principalement sur le recours à l'intérim, l'assurance du personnel et la part patronale des tickets restaurant (60%).

Les charges patronales évoluent de 3,87 %, la plus forte augmentation depuis 2019.

Les recrutements de titulaires et non titulaires ont été peu importants en 2024 (équivalents à environ 2,5 postes de catégorie C).

La recherche de subventions de poste permet de réduire le coût des dépenses de personnel.

La masse salariale nette 2024 augmente surtout en raison de l'assurance du personnel et des charges patronales ; le premier facteur étant le seul sur lequel la collectivité peut trouver une économie.

L'excédent de fonctionnement 2024 s'élèverait à 2,097 M€. Aussi, avec l'excédent reporté, c'est 5,44 M€ qui pourraient être consacrés au financement des investissements 2025.

La section d'investissement :

OPERATION	DEPENSES		RECETTES		BESOIN DE FINANCEMENT	
	Pré CA 2024	RAR	Pré CA 2024	RAR	Pré CA 2024	RAR
HORS OPERATION	1 540 511,61	28 000,00	6 074 629,55	0,00	4 534 117,94	-28 000,00
14 - AMENAGEMENT DU PATRIMOINE	140 363,36	107 482,70	0,00	154 940,00	-140 363,36	47 457,30
16 - DEPLACEMENTS DOUX	2 473 227,96	51 532,23	1 095 348,61	1 026 586,31	-1 377 879,35	975 054,08
34 - TOURISME	8 207,20	0,00	10 000,00	0,00	1 792,80	0,00
38 - ENTRETIEN DES ZONES ECONOMIQUE	48 828,72	0,00	0,00	0,00	-48 828,72	0,00
39 - ACQUISITIONS	242 407,25	41 206,22	21 451,00	0,00	-220 956,25	-41 206,22
42 - ORDURES MENAGERES	577 298,46	488 733,72	0,00	0,00	-577 298,46	-488 733,72
50 - VOIRIE	2 556 312,00	838 395,47	1 145 823,61	721 155,14	-1 410 488,39	-117 240,33
53 - AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
54 - EXTENSION SIEGE CCHT	47 063,35	21 466,92	0,00	0,00	-47 063,35	-21 466,92
TOTAL	7 634 219,91	1 576 817,26	8 347 252,77	1 902 681,45	713 032,86	325 864,19

RESULTAT INVESTISSEMENT 2024	713 032,86
Déficit reporté	-2 061 189,15
Solde excédentaire RAR	325 864,19
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT 2024	-1 022 292,10

La section d'investissement, présentée en besoin de financement par opération, présente un excédent 2024 ainsi qu'un solde excédentaire des Restes A Réaliser (RAR).

Certaines opérations n'ont pas encore pu avancer et la totalité des crédits seront inscrits en 2025 : la rénovation et l'extension du siège (opération 54) et les aires des gens du voyage (opération 53).

De plus, des subventions ont été perçues et notifiées.

Néanmoins, certaines ont été perçues en 2024 avant la dépense prévue sur 2025 :

- Opération 16 « Déplacements doux » : 970 330 € sont inscrits en RAR au titre des travaux du Réseau Express Vélo
- Opération 50 « Voirie » : 660 000 € perçus par le Département pour de nouveaux travaux du contournement d'Ondes (1,1 M€ de dépenses en 2025)

Enfin, la cession des terrains à OPPIDEA (923 883,90 €) fausse le résultat d'investissement. En effet, OPPIDEA verse le même montant en 2024, 2025 et 2026 soit 307 961,30 €. Pour finaliser la cession sur 2024, un mandat aurait dû être passé pour 615 922,60 € (les versements OPPIDEA 2025 et 2026 en attente). Les crédits n'avaient pas pu être inscrits sur l'exercice 2024 par manque de visibilité comptable avant la signature de l'acte début décembre 2024.

Le résultat d'investissement déficitaire 2024 cumulé s'élève à -1,02 M€ et à -1,35 M€ hors RAR. Or, si le mandat pour OPPIDEA avait pu être passé, le déficit 2024 aurait été de -1,94 M€ (hors RAR).

2. Le pré compte administratif 2024 (projection) – BUDGETS ANNEXES

Les réalisations 2024 sur les budgets sont théoriquement arrêtées et la projection devrait être celle des comptes administratifs.

Budget annexe ZAC DE LANOUX – GRENADE

SECTION	SENS	CHAPITRE	VOTE 2024	Pré CA 2024	
Fonctionnement	Dépenses	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 808,33	0,00
		011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	960 000,00	9 004,17
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC1	797 794,26	797 794,26
		043	OPÉRATIONS D'ORDRE SECTION FONCTIONNEM	65 000,00	56 158,94
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00	0,62
		66	CHARGES FINANCIERES	66 810,00	56 158,32
		Total Dépenses		1 891 512,59	919 116,31
Fonctionnement	Recettes	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC1	1 826 512,59	862 957,37
		043	OPÉRATIONS D'ORDRE SECTION FONCTIONNEM	65 000,00	56 158,94
	Total Recettes		1 891 512,59	919 116,31	
Investissement	Dépenses	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC1	1 826 512,59	862 957,37
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00
		Total Dépenses		1 826 512,59	862 957,37
	Recettes	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	952 205,74	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC1	797 794,26	797 794,26	
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	76 512,59	0,00	
	Total Recettes		1 826 512,59	797 794,26	

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-1 808,33
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2024	-1 808,33

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024	-65 163,11
RESULTAT D'INVETSISSEMENT REPORTE	952 205,74
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2024	887 042,63

Budget annexe ZAE DU BOURDOU - DAUX

SECTION	SENS	CHAPITRE	VOTE 2024	Pré CA 2024	
Fonctionnement	Dépenses	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	24 817,78	0,00
		011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	975 000,00	299 495,25
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00
		043	OPERATIONS D'ORDRE SECTION FONCTIONNEMENT	36 000,00	35 578,60
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00	0,05
		66	CHARGES FINANCIERES	43 000,00	35 481,65
		Total Dépenses		1 078 917,78	370 555,55
	Recettes	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 042 917,78	352 814,68
		043	OPERATIONS D'ORDRE SECTION FONCTIONNEMENT	36 000,00	35 578,60
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	0,00
		Total Recettes	1 078 917,78	388 393,28	
Investissement	Dépenses	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 042 917,78	352 814,68
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00
			Total Dépenses	1 042 917,78	352 814,68
	Recettes	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 000 000,00	0,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	42 917,78	0,00
			Total Recettes	1 042 917,78	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	17 837,73
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-24 817,78
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2024	-6 980,05

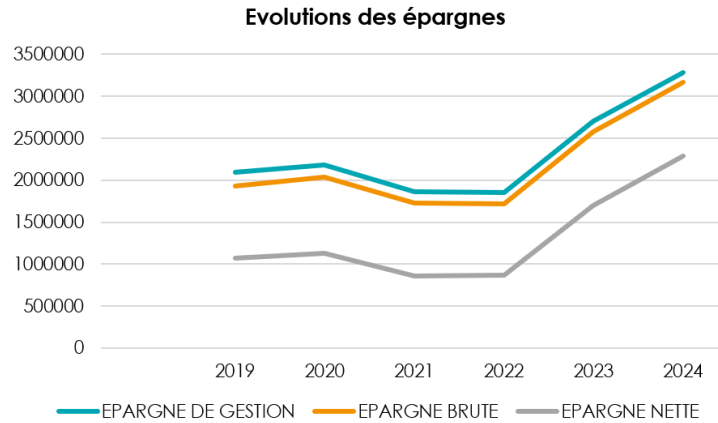
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024	-352 814,68
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 000 000,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2024	647 185,32

Les zones d'aménagement de Lanoux et du Bourdou démarrent doucement et n'ont pas eu d'écritures comptables significatives sur 2024 (hormis des achats de terrains sur BOURDOU pour 298 691,30 €).

3. Eléments rétrospectifs : les indicateurs clés

Les soldes intermédiaires de gestion

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 projection						
Chapitre 70 - Produits de service	708 278	6,34%	624 174	5,46%	738 694	6,22%	664 873	5,31%	552 167	4,10%	734 113	4,94%
Chapitre 73 - Impôts et taxes atténués	7 021 914	62,82%	7 491 356	65,51%	7 692 788	64,82%	8 342 532	66,68%	9 310 246	69,13%	9 942 379	66,95%
Chapitre 74 - Dotations	3 441 878	30,79%	3 308 400	28,93%	3 429 053	28,89%	3 501 157	27,98%	3 605 998	26,77%	4 047 216	27,25%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	5 639	0,05%	11 746	0,10%	8 157	0,07%	2 276	0,02%	136,24	0,00%	126 284	0,85%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 177 708	100%	11 435 676	100%	11 868 691	100%	12 510 837	100%	13 468 548	100%	14 849 991	100%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 685 736	18,55%	1 480 948	16,28%	1 984 406	19,80%	2 290 412	21,50%	2 310 420	21,36%	2 500 000	21,56%
Chapitre 012 - Charges de personnel atténuées	4 369 305	48,08%	4 392 079	48,28%	4 540 067	45,30%	4 916 479	46,15%	5 242 854	48,46%	5 483 998	47,30%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 032 277	33,37%	3 223 686	35,44%	3 498 064	34,90%	3 447 470	32,36%	3 265 146	30,18%	3 609 015	31,13%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 087 319	100%	9 096 713	100%	10 022 537	100%	10 654 361	100%	10 818 420	100%	11 593 013	100%
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	2 090 389		2 338 963		1 846 154		1 856 477		2 650 128		3 256 978	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	150 532		9 544		20 730		7 047		60 795		36 656	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	148 395		163 374		211		5 934		3 423		14 250	
EPARGNE DE GESTION	2 092 526		2 185 133		1 866 673		1 857 590		2 707 500		3 279 383	
Chapitre 66 - Charges financières	161 745		147 370		138 615		135 561		134 950		117 128	
EPARGNE BRUTE	1 930 781		2 037 763		1 728 059		1 722 029		2 572 550		3 162 255	
Chapitre 16 - Remboursement du capital	862 280		906 529		867 011		854 931		870 200		877 374	
EPARGNE NETTE	1 068 501		1 131 234		861 048		867 097		1 702 350		2 284 881	
Marge d'autofinancement	89%		87%		92%		92%		87%		84%	
Rigidité des charges	47%		46%		46%		46%		45%		43%	
Taux d'épargne brute	17%		18%		15%		14%		19%		21%	



La CCHT est en bonne santé financière avec 2,28 M€ d'épargne nette. Néanmoins, la prudence demeure quant aux années 2023 et 2024 qui ont intégré une fiscalité dynamique et des glissements d'écritures comptables d'une année à l'autre.

Les ratios sont bons avec notamment un taux de rigidité des charges de 43% (charges de personnel + remboursement du capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement). Cependant, si les contributions obligatoires étaient ajoutées à ce ratio, ce dernier serait de 63% en 2024.

En complément, il est indiqué que la capacité de désendettement de la collectivité est actuellement de 2,02 années.

III. Analyse de la dette (Budgets principal + annexes)

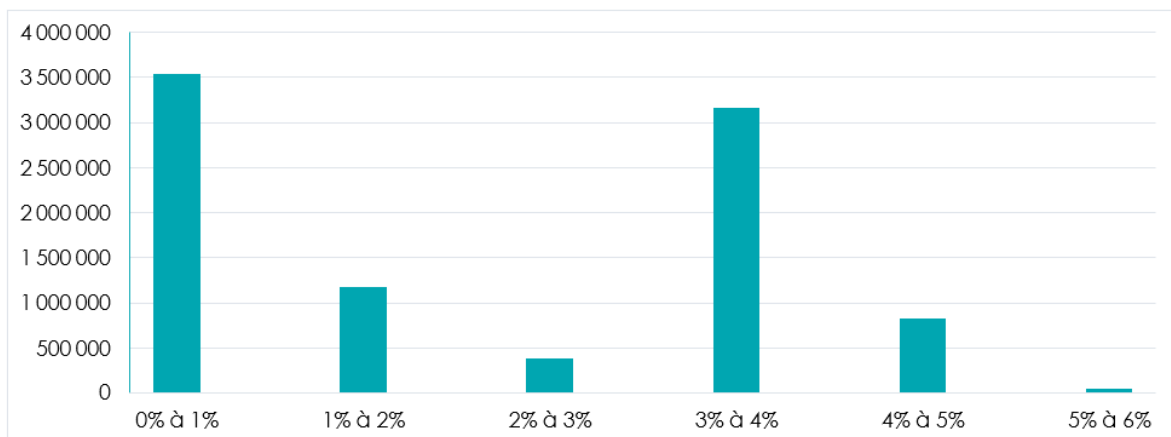
	BUDGET PRINCIPAL	BA ZAC LANOUX *	BA ZAE BOURDOU	TOTAL
ENCOURS 2025	6 375 133,23	1 750 000,00	1 000 000,00	9 125 133,23
ANNUITE 2025	947 428,86	41 591,67	35 287,77	1 024 308,30
Amortissement	842 887,33	0,00	0,00	842 887,33
Interêts	104 541,53	41 591,67	35 287,77	181 420,97
ENCOURS 2026	5 532 245,89	1 750 000,00	1 000 000,00	8 282 245,89
ANNUITE 2026	867 007,76	1 791 591,67	35 384,72	2 693 984,15
Amortissement	777 394,85	1 750 000,00		2 527 394,85
Interêts	89 612,91	41 591,67	35 384,72	166 589,30

* le taux du prêt de 1 750 000 € sur le budget annexe ZAC de Lanoux contractualisé a été renégocié à 3,06 % (au lieu de 3,10%) à compter du 22 septembre 2025 : les annuités seront alors revues à la baisse.

La dette actuelle de la CCHT (3 budgets) comprend 27 emprunts (dont 2 pour les budgets annexes de zones économiques) au taux moyen de 2,16%.

Tranches des taux

TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	38,77	3 537 736,08
1% à 2%	12,91	1 177 989,33
2% à 3%	4,12	376 344,82
3% à 4%	34,60	3 156 921,70
4% à 5%	9,08	828 402,23
5% à 6%	0,52	47 739,08
TOTAL		9 125 133,24







BUDGET PRINCIPAL

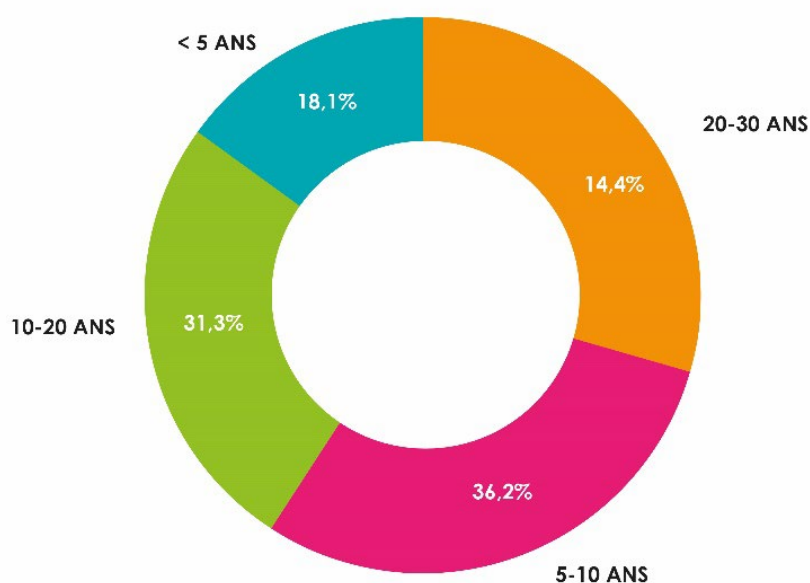
Le budget Principal comptabilise 25 emprunts au taux moyen de 1,71%. Or, certains emprunts se terminent : deux emprunts en 2025, trois en 2026 et trois autres en 2027, soient 8 emprunts qui tomberont dans les trois prochaines années.

Aussi, les gains vont permettre d'envisager plus sereinement un endettement supplémentaire.

	Remboursement du capital	Intérêts	TOTAL
GAIN 2025	33 100,02	16 520,50	49 620,52
GAIN 2026	65 492,50	14 928,62	80 421,12
GAIN 2027	103 183,83	13 975,06	117 158,89
TOTAL	201 776,35	45 424,18	247 200,53

Répartition par durée résiduelle

	Durée résiduelle	Montant
	< 5 ans	1 155 794,35
	5 - 10 ans	2 309 999,78
	10 - 20 ans	1 993 011,55
	20 - 30 ans	916 327,56
TOTAL		6 375 133,24



IV. Le budget prévisionnel 2025

Le budget vert : nouvel enjeu

Un des enjeux nouveaux pour la CCHT sera le budget vert : introduit par la loi de finances 2024, il intègre une annexe obligatoire « annexe verte » aux maquettes budgétaires (à compter du compte administratif 2024) ainsi qu'une annexe facultative « dette verte ». L'objectif est de valoriser les dépenses (et leur potentiel financement par l'emprunt) qui ont un impact positif sur l'environnement.

La valorisation des données des annexes produites à l'échelle nationale et leur agrégation avec celles de l'État permettent de mesurer l'effort d'investissement consenti en faveur de la transition écologique et ainsi de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Les objectifs de transition écologique correspondent aux 6 axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen :

Axe 1 : Atténuation du changement climatique

Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Axe 3 : Gestion des ressources en eau

Axe 4 : Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques

Axe 5 : Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Les obligations de cotations se feront progressivement :

	Exercice 2024 (comptes produits en 2025)	Exercices 2025 et 2026 (comptes produits en 2026 et 2027)	Exercice 2027 et suivants (comptes produits à partir de 2028)
Budgets	M57	M57 et M4	M57 et M4
Axes	Axe 1 « atténuation »	Axes 1 « atténuation » et 6 « biodiversité »	Tous les axes <i>sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques</i>
Comptes	2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, 2317	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt

Cette évaluation de l'impact environnemental du budget permet de mesurer la performance du budget par rapport aux objectifs « verts » de la collectivité, qui se doit de l'améliorer et d'orienter quantitativement et qualitativement davantage de dépenses vers la transition écologique.

C'est une démarche qui manifeste l'engagement de la collectivité et sa volonté d'accroître et d'accélérer ses efforts de transition écologique. Le budget vert permettra ainsi d'enrichir les termes de l'arbitrage budgétaire, en dépassant le seul critère de la faisabilité financière pour y adjoindre un critère de faisabilité environnementale.

Un budget vert n'est pas un budget à proprement parler, mais une analyse extra-financière des dépenses de la collectivité.

Le défi sera de créer une dynamique inclusive et participative auprès de tous les acteurs du territoire de la CCHT, agents, élus et population.

Cette démarche devra trouver sa méthodologie courant de l'exercice 2025. Aussi, le budget prévisionnel 2025 n'est pas concerné.

Le budget principal

Ce budget prévisionnel 2025 se construit avec beaucoup d'incertitudes mais son exécution sera décisive quant aux prévisionnels des prochains exercices et de l'endettement de la collectivité.

Ce prochain exercice est marqué par la prudence quant aux recettes à venir, une dette grise qui s'intensifie et l'intégration totale du budget Office de tourisme. Ce dernier point impacte les chapitres 65 (disparition des subventions de fonctionnement), 70 (disparition du remboursement des frais de personnel).

De plus, certaines dépenses n'ont pas été budgétisées par manque de lisibilité sur leur coût réel (actions pour le Plan Local Habitat, modifications éventuelles apportées au régime indemnitaire, hangar photovoltaïque de stockage sur le site des services techniques) ou bien par décalage des travaux à prévoir sur certains bâtiments afin de planifier et ainsi demander des subventions et établir leur usage (rôle du comité de pilotage créé en 2024).

A contrario, l'exercice 2025 est une année pré-électorale. Aussi, les projets d'investissement de la mandature actuelle ont été budgétisés dans leur intégralité afin d'anticiper les besoins de financement potentiels et d'inscrire les soldes en RAR sur l'exercice 2026.

Enfin, lors de la dernière commission Voirie, il a été proposé de réaliser le fauchage en régie (gain minimum potentiel : 60 000 € sur la section de fonctionnement). Cette régie, expérimentale sur 2025, sera composée de 2 agents et impliquera la location de 2 tracteurs équipés.

Section réelle de fonctionnement (+4,70 % en dépenses / -6 % en recettes) :

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont prévues à hauteur de 2,84 M€, soit en hausse de 13,5% par rapport aux potentielles réalisations 2024. Ce sont principalement les estimations pour les primes d'assurance, dont 30 000 € pour une assurance dommage et ouvrage sur le futur siège, une prévision de 75 000 € pour la rémunération d'un cabinet pour une revalorisation de l'IFER (200 000 € inscrits au budget) et l'intégration des dépenses de fonctionnement pour l'Office de tourisme (+ 95 000 €).

Les dépenses de personnel augmenteraient de +0,61 M€ soit + 10,76 % mais atténuées par des recettes prudentes, soit une masse salariale nette de 5,94 M€ :

	CA 2024	BP 2025	EVOLUTION 2024-2025	
TOTAL DEPENSES	5 666 970,78	6 276 606,00	609 635,22	10,76%
INDEMNITES JOURNALIERES ET PART SALARIALE TR	182 972,45	120 000,00	-62 972,45	-34,42%
SUBVENTIONS POSTES *	209 269,98	216 564,00	7 294,02	3,49%
TOTAL DEPENSES	392 242,43	336 564,00	-55 678,43	-14,19%
<i>* postes en CCDI, poste coordinatrice PE et poste CTG</i>				
MASSE SALARIALE NETTE	5 274 728,35	5 940 042,00	665 313,65	12,61%

Dès 2025, la CCHT n'assurera plus les arrêts maladies de courtes durées. En effet, le montant de la prime est aujourd'hui supérieur aux remboursements reçus des indemnités journalières.

Les contributions et participations (chapitre 65) sont prévues à la baisse (-280 000 €), baisse qui concerne principalement DECOSET (-100 000 €) et la disparition des subventions à l'Office de tourisme (-178 000 €).

Les attributions de compensation augmenteraient de 41 000 € et le reversement de la fraction TVA est estimé à 50 000 €.

En recettes, les estimations sont prudentes puisque les produits de services et ventes restent stables (hormis la disparition du remboursement de l'Office de tourisme des frais de personnel) et les subventions et participations sont évaluées à la baisse (pas de subvention départementale pour intempéries, évaluation basse des prestations de la CAF, estimation de la perte de FCTVA...).

Les produits issus de la fiscalité sont quant à eux prévus avec une potentielle réévaluation de l'IFER pour 200 000 € (demande faite en décembre 2024), une hausse des bases de 1,7% et des montants identiques à 2024.

Aussi, avec un montant prévisionnel de 16,25 M€ en dépenses réelles et 17,52 M€ en recettes réelles, un solde déficitaire des opérations d'ordre de 1,2 M€ et un résultat de fonctionnement reporté de 5,43 M€, il résulterait un virement à la section d'investissement de 5,5 M€.

Section réelle d'investissement

Le choix a été fait d'inscrire les projets dans leur globalité sur cet exercice 2025 : dépenses totales et subventions attendues notifiées du fait du retard des projets. Aussi, 2,4 M€ sont prévus pour le siège (0,83 M€ de subventions) et 1,2 M€ pour l'aire des gens du voyage de Merville (0,22 M€ de subventions).

Un phasage de la rénovation énergétique de bâtiments a été effectué. Aussi, en 2025, ce sont 30 000 € prévus pour la crèche de Grenade (climatisation et ombrages des fenêtres) et 38 000 € sur les différentes structures petite enfance pour un relamping total. Une demande de subvention auprès de la CAF pourra être déposée. De plus, des crédits sont prévus pour un diagnostic énergétique sur la halte-garderie. Enfin, suite à des infiltrations dues à des malfaçons lors de la construction de la crèche de Cadours, de gros travaux seront à prévoir ; il en est de même pour la salle intercommunale de Cadours qui a subi des dégâts importants causés par la sécheresse. Aussi, 160 000 € sont inscrits au BP 2025 pour ces deux bâtiments.

Pour les déchets, l'acquisition d'un nouveau camion grue est prévue (450 000 €) et les travaux de points de regroupements avec l'acquisition de colonnes sont chiffrés pour 569 000 €. Le développement du tri des biodéchets se poursuit.

Concernant les acquisitions, une nouvelle voiture électrique est inscrite, ainsi que du matériel de vidéosurveillance et de téléphonie, un logiciel de gestion du patrimoine, un nouveau pont levis, un motoculteur et un rotobêche (ces trois dernières acquisitions n'ont pu être faites sur 2024).

Des investissements ont été fléchés dans le cadre de la compensation agricole : 270 000 € (acquisitions et travaux sur l'espace test) et seront financés à hauteur de 80%.

Enfin, les travaux de voirie et des pistes cyclables ont été réarbitrés (par rapport au phasage effectué en 2024) afin d'atténuer le besoin de financement des prochains exercices budgétaires.

Le tableau ci-dessous retrace les besoins de financement prévisionnels des différentes opérations d'investissement hors RAR :

OPERATION	DEPENSES	RECETTES	BESOIN DE FINANCEMENT
HORS OPERATION	1 841 000,00	1 639 037,00	-201 963,00
14 - AMENAGEMENT DU PATRIMOINE	277 500,00	200 000,00	-77 500,00
16 - DEPLACEMENTS DOUX	900 000,00	51 502,00	-848 498,00
34 - TOURISME	59 000,00	0,00	-59 000,00
38 - ENTRETIEN DES ZONES ECONOMIQUES	50 000,00	0,00	-50 000,00
39 - ACQUISITIONS	484 121,00	28 744,00	-455 377,00
42 - ORDURES MENAGERES	1 180 100,00	0,00	-1 180 100,00
50 - VOIRIE	3 350 000,00	548 803,80	-2 801 196,20
53 - AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	1 200 000,00	216 413,00	-983 587,00
54 - EXTENSION SIEGE CCHT	2 400 000,00	829 423,00	-1 570 577,00
TOTAL	11 741 721,00	3 513 922,80	-8 227 798,20

Hors opération, sont inscrits les subventions aux communes pour équipements sportifs et culturels, le remboursement du capital de la dette, les écritures OPPIDEA (916 000 € dont 615 000 € de régularisation du titre de cession 2024), la contribution à Haute Garonne Numérique (partie investissement) et les aides à l'immobilier des entreprises. En recettes, les prévisions concernent les cessions (dont 307 000 OPPIDEA- versement 2025 sur cession 2024), le FCTVA et les attributions de compensations.

Il convient de rappeler que le solde des RAR est excédentaire et viendra atténuer les besoins de financement de chacune des opérations sur l'exercice 2025.

Avec un solde excédentaire de Restes à Réaliser de 0,32 M€, un déficit reporté de -1,32 M€ et un solde excédentaire d'opérations d'ordre l'équilibre de 1,2 M€, la section d'investissement nécessitera le virement de 5,5 M€ de la section de fonctionnement ainsi qu'un emprunt d'équilibre de 2,52 M€. Cet emprunt se réalisera en 2025, en totalité ou en partie, en fonction de l'évolution des taux.

La bonne santé financière de la collectivité au 31/12/2024 permet ainsi à la CCHT d'envisager le renouvellement de ces équipements, de poursuivre les projets en cours et d'envisager de s'endetter à nouveau.

Les budgets annexes

LA ZA DU BOURDOU (DAUX)

La mission de maîtrise d'œuvre a été notifiée en octobre 2024.

Les études préalables, d'avant-projet et projet aboutissant au dépôt du permis d'aménager vont se dérouler au cours du 1^{er} semestre 2025. Le démarrage des travaux est prévu fin 2025.

LA ZA DE LANOUX (GRENADE)

Les études préalables sont en cours : le dossier d'examen cas par cas est à l'instruction auprès de la DREAL.

Les démarches d'acquisition des 2 derniers terrains se poursuivent en parallèle.

La mission de maîtrise d'œuvre pourra ensuite être lancée (courant 1^{er} semestre 2025) aboutissant au dépôt du permis d'aménager (2^{ème} semestre 2025).

Le taux du prêt contracté en 2022 a été renégocié de 3,10% à 3,06% et sa mobilisation a été prorogée.

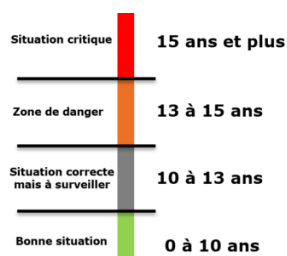
V. Eléments prospectifs *(Budgets principal)*

Obligations minimales « déduites » des dispositions légales :

- Le résultat comptable de la section de fonctionnement doit être positif.
- La collectivité doit rembourser le capital de sa dette par des ressources propres.

Définition de la stratégie financière de la collectivité :

- Taux d'épargne proche de **18 % (2024 projeté : 21%)**
- Epargne brute (Capacité d'autofinancement = CAF) supérieure à **2 M€ (2024 projeté : 3,16 M€)**
- Épargne nette **positive (2024 : 2,28 M€)**
- Marge d'autofinancement proche de **85% (2024 : 84 %)**
- Maintenir une capacité de désendettement satisfaisante (endettement/épargne brute), maximum de **10 ans (2024 : 2,01)**



Le plafond national de référence est de douze années pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il est rappelé que les bons résultats de l'exercice 2024 ont un caractère singulier et que le besoin de financement des investissements à venir va peser lourdement sur le budget de la CCHT.

L'exécution de l'exercice budgétaire 2025 devra maintenir les ratios et une épargne brute supérieure à 2 M€.

Néanmoins, la finalisation et la poursuite des projets d'investissement impliqueront une capacité d'autofinancement plus importante et/ou le recours à l'emprunt selon l'évolution des taux et le besoin réel de financement.

Les perspectives qui se dessinent peuvent sembler alarmantes. Outre un contexte général instable, la contribution des collectivités territoriales à la réduction du déficit public est la plus préoccupante puisque la CCHT devra participer à l'effort national au travers des mesures prises prochainement par le gouvernement mais aussi, par effet rebond, des mesures prises par ses financeurs, comme l'annonce de la suppression des subventions départementales pour le financement de la voirie intercommunale (non reconduction de la convention Pool routier 2025/2027 ?).

Avec un budget récurrent de travaux de 2,5 M€, les dépenses de la compétence Voirie représentent un enjeu majeur pour le budget de la CCHT.

Aussi, lors de la dernière commission voirie, en décembre 2024, il a été proposé un réarbitrage de certains travaux de remise à niveau des voies et des aménagements 2025.

Dans un second temps, a été présentée une prospective du budget Voirie incluant le décalage du paiement de la subvention Pool 2024 (payée initialement en 2025 pour 0,63 M€ et annoncée comme payée par moitié sur 2025 et 2026) et la suppression potentielle de cette subvention à compter de 2027 (scénario le plus pessimiste).

Des axes de réflexions ont été avancés : diminution des travaux, révision des attributions de compensation et variante de ces 2 axes.

Avec subvention pool CD 31 2025/2027						
EXERCICE	2025		2026		2027	
Opération 50	D	R	D	R	D	R
Besoin TRAVAUX	2 500 000,00		2 500 000,00		2 500 000,00	
FC TVA		371 250,00		371 250,00		371 250,00
POOL CD 31		845 000,00		631 500,00		631 500,00
AC		291 500,00		291 500,00		291 500,00
TOTAL	2 500 000,00	1 507 750,00	2 500 000,00	1 294 250,00	2 500 000,00	1 294 250,00
Besoin de financement	992 250,00		1 205 750,00		1 205 750,00	
Avec suppression du pool CD 31						
EXERCICE	2025		2026		2027	
Opération 50	D	R	D	R	D	R
Besoin TRAVAUX	2 500 000,00		2 500 000,00		2 500 000,00	
FC TVA		371 250,00		371 250,00		371 250,00
POOL CD 31		315 500,00		315 500,00		0,00
AC		291 500,00		291 500,00		291 500,00
TOTAL	2 500 000,00	978 250,00	2 500 000,00	978 250,00	2 500 000,00	662 750,00
Besoin de financement	1 521 750,00		1 521 750,00		1 837 250,00	

Au-delà de la voirie, il est nécessaire que la CCHT, agents et élus, anticipe les impacts budgétaires à venir et ainsi détermine les stratégies de financement de ses investissements intercommunaux.

Plusieurs leviers peuvent être simulés :

- Actionner le levier fiscal (TASCOM, Taxe d'aménagement, base CFE, Taxe des ordures ménagères...).
- Réduire les charges de fonctionnement en maîtrisant la masse salariale et en rationalisant les dépenses par la recherche constante d'économies.
- Planifier les coûts des investissements nécessaires à la disparition de la dette grise.
- Modifier le programme d'investissement, et principalement de la voirie.
- Recourir à l'emprunt (si les conditions sont favorables).
- Fixer un nouveau Pacte Financier et Fiscal pour ajuster le coût réel des transferts de compétences et pour définir une solidarité territoriale plus équitable.
- Cumuler ces leviers...

Pour conclure, la collectivité devra relever des défis très différents : maîtriser son budget pour continuer à investir sur son territoire et mettre en œuvre des dépenses vertueuses écologiquement. Elle devra donc concilier impacts économiques et environnementaux.

Enfin, l'exercice budgétaire 2025 sera déterminant quant aux marges de manœuvres laissées à la prochaine mandature en 2026.



1237, Rue des Pyrénées - CS 70 024
31330 Grenade-sur-Garonne
Tél : 05 61 82 85 55
Email : contact@hautstolosans.fr

Rendez-vous sur :
WWW.HAUTSTOLOSANS.FR